



DATES EN ATTENTE DE CONFIRMATION PAR L'ARS



Selon votre profil, la démarche pour entrer en formation est différente :

- Sélection sur dossier et entretien pour les personnes en poursuite d'études ou pour les personnes inscrites à Pôle Emploi
- Admission par apprentissage (Bac Pro ASSP & SAPAT)
- Admission pour les agents de service hospitalier issus des établissements sanitaires, médico-sociaux, ou services d'accompagnement, d'aide à domicile